

### La justification des comptes

*Nota : Les justifications des soldes sont prescrites au titre des documents généraux.*

*Les justifications des débits et des crédits sont produites au titre des pièces justificatives prévues par la nomenclature.*

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
<b>Classe 1 - Compte de capitaux</b>				
10 - Capital et réserves				
102 - Biens mis à disposition des EPLE	J	J		Crédit : décision attribution précisant la nature et la valeur du bien  Débit : opération de neutralisation selon le plan d'amortissement voté  Crédit : décision attribution
103 - Biens mis en pleine propriété		J		
106 - Réserves				
11 - Report à nouveau				
12 - Résultat net de l'exercice				
13 - Subventions d'investissements		J		Crédit : notification de subventions ou tout document allouant la subvention
131 - subventions d'équipement (subdivisé)		J		
138 - autres subventions d'investissement	J			Débit : justification de l'amortissement de la subvention (neutralisation)
139 - Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat				
15 - provisions pour risque et charges	J	J		Débit, crédit : délibération du conseil d'administration  Débit : ordre de paiement relatif au remboursement
16 - Emprunts et dettes assimilées				Solde : état de développement

## La justification des comptes

165 - Dépôts et cautionnement reçus	J		J	
1674 - Avances de l'Etat et des collectivités				Débit crédit décision accordant l'avance Solde : situation des avances reçues
18 - Compte de liaison	J	J	J	Solde : Certificat du comptable pour justifier le solde inverse (BA/BP)
181 - Compte de liaison des établissements				Solde : Certificat du comptable pour justifier le solde inverse (BA/BP)
185 Opérations de trésorerie inter services			J	Solde : Certificat du comptable pour justifier le solde inverse (BA/BP)
186 - Biens et prestations de services échangés entre établissements (charges)			J	Opérations budgétaires
187 - Biens et prestations de services échangés entre établissements	J	J		Opérations budgétaires

## La justification des comptes

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
<b>Classe 2 - comptes d'immobilisations</b>				
20 - Immobilisations incorporelles (subdivisé)	J	J	J	Débit crédit opérations budgétaires justifications prévues par la nomenclature
21 - Immobilisations corporelles (subdivisé)	J	J	J	
23 - Immobilisations en cours (subdivisé)	J	J	J	
26 - Participations et créances rattachées à des participations (subdivisé)	J	J	J	
				<p>Débit : justifications prévues par la nomenclature (opérations budgétaires).</p> <p>Crédit : justifications récapitulant les intégrations aux comptes d'immobilisations définitifs (opérations internes d'ordre non budgétaires).</p> <p>Débit et crédit : justifications prévues par la nomenclature.</p> <p>Solde : état de l'actif. Pour les titres et valeurs exceptionnellement détenus par l'agent comptable, procès-verbal des valeurs existant dans la caisse et dans le portefeuille. Pour les titres et valeurs en dépôt à la Caisse des dépôts et consignations (ou exceptionnellement dans un autre établissement), bordereau détaillé par compte, certifié par l'agent comptable et accompagné de l'état d'accord de l'établissement dépositaire. Un relevé récapitulatif présentant la situation des soldes pour compte peut être éventuellement produit.</p> <p>Solde : état de l'actif.</p> <p>Pour les titres et valeurs exceptionnellement détenus par l'agent comptable, procès-verbal des valeurs existant dans la caisse et dans le portefeuille ; pour les titres et valeurs en dépôt à la</p>

## La justification des comptes

<p>27 - Autres immobilisations financières</p> <p>271 - Titres immobilisés (droit de propriété)</p> <p>272 - Titres immobilisés (droit de créance)</p> <p>275 - Dépôts et cautionnement versés</p>	J		J	<p>Caisse des dépôts et consignations (ou exceptionnellement dans un autre établissement), bordereau détaillé par compte, certifié par l'agent comptable et accompagné de l'état d'accord de l'établissement dépositaire</p> <p>Opérations non budgétaires.</p> <p>Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur et appuyés des pièces justificatives établissant les droits des parties prenantes. État de l'actif.</p> <p>Solde : état de développement</p>
<p>276 - Autres créances immobilisées</p>	J		J	<p>Débit : opérations budgétaires</p> <p>justifications prévues par la nomenclature.</p> <p>Solde : état détaillé des créances immobilisées.</p>
<p>28 - Amortissements des immobilisations (subdivisé)</p>		J	J	<p>Crédit : situation présentant la valeur des immobilisations par nature, le taux d'amortissement et le montant de l'amortissement. Justifications prévues par la nomenclature.</p> <p>Solde : état de l'actif et des amortissements pratiqués</p>
<p>29 - Provisions pour dépréciation des immobilisations (subdivisé)</p>	J	J	J	<p>Débit et crédit : justifications prévues par la nomenclature.</p> <p>Solde : état des provisions (opérations budgétaires).</p>

## La justification des comptes

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
<b>Classe 3 - comptes de stocks et en cours</b>				
31 - Matières premières (subdivisé)			J	Solde : copie de l'inventaire des stocks et en-cours au 31 décembre
32 - Autres approvisionnements (subdivisé)			J	
33 - En cours de productions de biens (subdivisé)			J	
34 - En cours de productions de services (subdivisé)			J	
35 - Produits (subdivisé)			J	
39 - Provisions pour dépréciations des stocks et en cours (subdivisé)	J	J		Débit et crédit : justifications prévues par la nomenclature. Etat des provisions.

## La justification des comptes

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
<b>Classe 4 - compte de tiers</b>				
40 - Fournisseurs et comptes rattachés				
401 - Fournisseurs ordinaires	J		J	Débit : ordre de paiement établi par l'agent comptable. Solde : état de développement
403 - Fournisseurs effets à payer			J	Solde : état de développement
404 - Fournisseurs d'immobilisations			J	Solde : état de développement
4042 - Fournisseurs d'immobilisations			J	Débit : ordre de paiement établi par l'agent comptable.
4047 - Fournisseurs d'immobilisations retenues de garanties	J			Solde : état de développement
405 - Fournisseurs d'immobilisations effets à payer			J	Solde : état de développement
408 - Fournisseurs factures non parvenues	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur, appuyés des pièces justificatives établissant le droit des créanciers. Éventuellement, copie des ordres de recettes établis quand le montant réel de la dépense est inférieur au montant évaluatif. Solde : état de développement.
409 fournisseurs débiteurs			J	Solde : état de développement

## La justification des comptes

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
41 - Clients et comptes rattachés				
411 - Familles collectivités et établissements hébergés			J	Solde : état des restes à recouvrer
412 - Autres clients			J	
413 - Clients effets à recevoir			J	
416 - Créances contentieuses			J	
418 - Clients ordres de recettes à établir			J	Solde : état détaillé des ordres de recettes à établir
419 - Clients créateur			J	Solde : état de développement
42 - Personnel et comptes rattachés				
421 - Personnel rémunérations dues			J	Solde : état de développement
422 - Personnel remboursement de frais			J	
425 - Personnel avances et acomptes	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur ou par l'agent comptable s'il s'agit d'avances sur salaires. Dans ce dernier cas, l'ordre est appuyé de l'autorisation écrite de l'ordonnateur.  Solde : état de développement
427 - Personnel oppositions	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'agent comptable.  Solde : état de développement.
428 - Personnel charges à payer et produits à recevoir				Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur, appuyés des pièces justificatives établissant les droits des créanciers.
4282 - Personnel dettes provisionnées pour congés payés	J		J	Eventuellement, copie des ordres de recettes établis quand le montant réel de la dépense est inférieur au montant évaluatif.
4286 - Personnel autres charges à payer	J		J	Solde : état de développement.
4287 - Personnel produits à recevoir			J	

## La justification des comptes

429 Déficit et débet des comptables et régisseurs				Débit : copie des ordres de versement.
4291 - Déficit constatés avant émission de l'ordre de versement	J		J	
4292 - Déficit constatés après émission de l'ordre de versement	J		J	Solde : état de développement
du 4294 - Débet constatés par arrêté ministre	J		J	Débit : copie de l'arrêté de débet émis soit par le ministre de l'économie et des finances, soit par le ministre de tutelle.
				Solde : état de développement
4295 - Débet constatés par arrêt du juge des comptes	J		J	Débit : copie des jugements ou arrêts du juge des comptes.
				Solde : état de développement

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
43 - Sécurité sociale et organismes sociaux				
431 - Sécurité sociale			J	Solde : état de développement
432 - Autres organismes sociaux			J	
438 - Organismes sociaux charges à payer et produits à recevoir				
4382 - Organismes sociaux charges sociales sur congés à payer				
4386 - Organismes sociaux autres charges à payer	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur, appuyés des pièces justificatives établissant le droit des créanciers.
	J		J	Éventuellement, copie des ordres de recettes établis quand le montant réel de la dépense est inférieur au montant évaluatif.
				Solde : état de développement.
4387 - Organismes sociaux produits à recevoir			J	Solde : état détaillé des produits à recevoir
44 - Etat et autres collectivités publiques				
441 - Etat et autres collectivités publiques subventions reçues ou à recevoir			J	Solde : état de développement ou des restes à recouvrer



## La justification des comptes

443 - Opérations particulières avec l'Etat, les collectivités et établissements publics, les organismes internationaux	J		J	Débit : ordre de paiement Solde : état de développement
445 - Taxes sur le chiffre d'affaires				
4455 - TVA à décaisser	J			Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur, appuyés de la déclaration fiscale
4456 - TVA déductible	J			Débit : relevé des débits faisant référence aux numéros des ordres de dépenses ou renvoi au journal des charges
4457 - TVA collectée		J		Crédit : relevé des crédits faisant référence aux numéros des ordres de recettes ou renvoi au journal des produits
4458 - TVA à régulariser ou en attente	J		J	Débit : copie de la déclaration fiscale. Ordres de paiement établis par l'ordonnateur relevé des débits faisant référence aux ordres de recettes Solde : état de développement
447 - Autres impôts taxes et versements assimilés	J		J	Débit : ordre de paiement établi par l'ordonnateur. Solde : état de développement

## La justification des comptes

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
<p>448 - Etat et autres collectivités publiques charges à payer et produits à recevoir</p> <p>    4482 - Etat et autres collectivités publiques charges fiscales sur congés payés</p> <p>    4486 - Etat et autres collectivités publiques autres charges à payer</p> <p>    4487 Etat et autres collectivités publiques produits à recevoir</p>	<p>J</p> <p>J</p> <p>J</p>		<p>J</p> <p>J</p> <p>J</p>	<p>Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur, appuyés des pièces justificatives établissant le droit des créanciers. le cas échéant, copie des ordres de recettes établis quand le montant réel de la dépense est inférieur au montant évaluatif.</p> <p>Solde : état de développement</p> <p>Solde : état détaillé des produits à recevoir</p>
<p>46 - Débiteurs et créditeurs divers</p> <p>    462 - Créances sur cessions d'immobilisations et VMP</p> <p>    463 - Autres comptes débiteurs ordres de recettes à recouvrer</p> <p>    466 - Autres comptes créditeurs</p> <p>        4662 - Mandats à payer</p> <p>        4663 - Virements à réimputer</p> <p>        4664 - Excédents de versement à rembourser</p> <p>        4667 - Oppositions</p> <p>        4668 - Ordre de paiement de l'ordonnateur</p> <p>    468 Produits à recevoir et charges à payer</p> <p>        4682 - Charges à payer sur ressources affectées</p>	<p>J</p> <p>J</p> <p>J</p>		<p>J</p> <p>J</p> <p>J</p> <p>J</p> <p>J</p> <p>J</p> <p>J</p> <p>J</p>	<p>Solde : état des restes à recouvrer</p> <p>Solde : état des restes à payer</p> <p>Débit : ordres de paiement établis par l'agent comptable.</p> <p>Solde : état de développement</p> <p>Débit ordre de paiement de l'ordonnateur</p> <p>Solde : état de développement</p> <p>Solde : état de développement</p>

## La justification des comptes

4684 - Produits à recevoir sur ressources affectées			J	
4686 - Charges à payer			J	Débit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur et appuyés des pièces justificatives établissant le droit des créanciers.
	J		J	Solde : état de développement
4687 - Produits à recevoir			J	Solde: état détaillé des produits à recevoir
47 - Comptes transitoires ou d'attente				
471 - Recettes à classer			J	Solde : état de développement
472 - Dépenses à classer et à régulariser			J	
473 - Recettes et dépenses à transférer				
4731 recettes à transférer	J		J	Débit : ordres de paiement établis par l'agent comptable.
				Solde : état de développement
4732 dépenses à transférer			J	Solde : état de développement

## La justification des comptes

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
476 - Différences de conversion en devises (actif)				
4761 - Diminution de créances	J		J	Débit : état détaillé des pertes latentes constatées.
4762 - Augmentation de dettes	J		J	Solde : état de développement
4768 - Différences compensées par couverture de change	J		J	Débit : état détaillé des différences compensées. Solde : état de développement
477 différences de conversions en devises (passifs)				
4771 - Augmentations de créances	J		J	Crédit : état détaillé des gains latents constatés.
4772 - Diminution de dettes	J		J	Solde : état de développement
4778 - Différences compensées par couverture de change	J		J	Crédit : état détaillé des différences compensées. Solde : état de développement
478 autres comptes transitoires			J	Solde : état de développement
48 - Comptes de régularisation				
486 - Charges constatées d'avance			J	Solde : état de développement
487 - Produits constatés d'avance			J	
49 - Provisions pour dépréciations de compte de tiers	J	J		Débit et crédit : délibération du conseil d'administration. Certificat établi par l'ordonnateur

## La justification des comptes

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
<b>Classe 5 : comptes financiers</b>				
50 - Valeurs mobilières de placement	J	J	J	Débit et crédit : délibération du conseil d'administration pour les placements budgétaires ou décision du comptable supérieur du trésor chargé du contrôle de la gestion de l'agent comptable, pour les placements de trésorerie,
51 - Banques, établissements financiers et assimilés				
511 - Valeurs à l'encaissement			J	Solde : état de développement
515 - Trésor				
5151 - Compte trésor			J	Solde : état de développement et d'accord du solde (visé par l'établissement financier)
5159 Trésor règlements en cours de traitement			J	Solde : état de développement
53 - caisse			J	Solde consolidée dans la caisse de l'agent comptable

## La justification des comptes

Comptes à justifier	Débit	Crédit	Solde	Justificatifs
54 - Régies d'avances et accreditifs				
542 - Avances consenties			J	Solde : état d'accord par bénéficiaires d'avances, le cas échéant, un état récapitulatif
543 - Régies d'avances			J	Solde : état d'accord par régisseur, le cas échéant, un état récapitulatif
545 - Régies de recettes			J	Solde : état de développement
548 - Avances pour menues dépenses			J	Solde : état d'accord par bénéficiaires d'avances, le cas échéant, un état récapitulatif
59 - Provisions pour dépréciations des comptes financiers	J	J	J	Débit : justifications prévues par la nomenclature  Crédit : ordres de paiement établis par l'ordonnateur et appuyés des pièces justifiant l'estimation de la diminution de valeur des titres déplacement  Solde : état de développement

### Les états des restes à recouvrer

Les états des restes à recouvrer doivent comporter la désignation précise des débiteurs, la date de la prise en charge et la référence des ordres de recettes, le solde à recouvrer et la mention des diligences accomplies pour chacun d'eux ; que leur total doit correspondre au solde des comptes de tiers intéressés à la balance des comptes ;

➔ ***Seul un état des restes nominatif tel qu'exigé par la réglementation et produit en temps utile permet de disposer de cette information sans se livrer à des reconstitutions longues et hasardeuses.***